

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 19 Octobre 2021 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Guilhaud-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.

Pouvoirs : Mr BROCHIER Patrick pouvoir à Mme CLEMENT Danielle, Mme GUILLON Eliane pouvoir à Mr HOURDOU Philippe.

---

Date de convocation : 8 Octobre 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 30 - Nombre de pouvoirs : 2

**Objet : Décision modificative n°1**

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°21-04 du 9 février 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Entendu le rapport présenté par le vice-président, qui propose une décision modificative n°1 pour permettre de maintenir à l'équilibre le chapitre 65 « Autres charges de gestion » et a proposé de s'appuyer sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour alimenter le chapitre 65,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

Pour : 30 délégués dont 2 disposants d'un pouvoir représentant 32 voix

Contre : 0

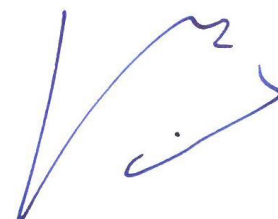
Abstention : 0

**DECIDE**

- **D'adopter** la décision modificative n°1 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Ainsi fait et délibéré le 19 Octobre 2021,*

Le Président, Lionel BRARD



Annexe à la délibération n°21- 08 du 19.10.2021

<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>Budget Voté 2021 (A)</b>	<b>Décision modificative n°1 (B)</b>	<b>Etat de la ligne modifiée après la décision modificative n°1 C = (A+B)</b>
022 « Dépenses imprévues »		15 000 €	- 3 000 €	12 000 €
65 « Autres charges de gestion courantes »		53 965 €	+ 3 000 €	56 965 €
	6532 « Frais de déplacements des élus »	1 500 €	+ 3 000 €	4 500 €
TOTAL			0 €	